

ACCEPTATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Autorisation par délibération de la commune en date du 13/09/24, exécutoire au
(à compléter)

BENEFICIAIRE : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

COMMUNE : JUSSAC

OBJET DES TRAVAUX : REMPLACEMENT EP ACCIDENTE CHEMIN DES RIVIERES
AK108

AFFAIRE N° : 82 083 283 EP

MONTANT HT des travaux aux entreprises : 1 196,58 €

Imprévus (environ + 10 %) : + 117,97 €
1 314,55 €

Frais d'Ingénierie 6,5 % : + 85,45 €
Montant HT de l'opération : 1 400,00 €

Montant du fonds de concours à verser : 50 % de l'opération = 700,00 €

Modalités de versement :

- 1 versement au décompte des travaux.

NB : En cas de modification substantielle du projet, il sera établi un nouveau document annulant et remplaçant celui-ci.

Cachet de la Mairie
Signature du Maire



Le Maire,

Jean-François RODIER